

MICHPATIM 5770



n°11



Feuillelet dédié à l'élevation d'âme de  
Avraham ben Myriam KADDOUCHE (par M. Albert Hini)

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Après la révélation du Mont Sinaï, Dieu transmet au peuple juif une série de lois. Une première partie est constituée de commandements d'ordre social (interdiction du meurtre, du kidnapping, du vol, les lois sur les dommages corporels ou financiers, les règles régissant les tribunaux, etc...).

Il transmet aussi le devoir de respecter l'étranger, ainsi que les commandements liés aux trois fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Chavouot et Souccot) et les prélèvements agricoles qu'il convient d'offrir à cette occasion à Jérusalem. Nous trouvons enfin l'interdiction de mélanger du lait et de la viande ainsi que le devoir de la prière.

Dieu renouvelle la promesse de donner au peuple juif la Terre Promise et l'enjoint de se garder d'adopter les comportements païens de ceux qui y habitent encore.

Le peuple juif s'engage dans les termes : « nous ferons et nous écouterons » ce que Dieu leur demande. Laissant la charge du camp à Aharon et Hour (le fils de Myriam), Moïse monte sur le Mont Sinaï pour une période de 40 jours et 40 nuits afin d'y recevoir la Torah...



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

### Hachem seul soigne les malades

*Chemot (21, 19) : « S'il se relève, et qu'il puisse marcher avec une béquille, celui qui a frappé sera absous. Mais il paiera son chômage et guérir, il le fera guérir »*

Nos Sages ont expliqué que la redondance : « guérir il le fera guérir », veut donner une permission au médecin de guérir ses malades, car dans le cas contraire, nous aurions pu penser que seul Hachem a le pouvoir de guérir, comme le dit le Talmud : « Le malade devrait implorer la miséricorde d'Hachem, et ne pas chercher à se faire soigner, mais comme tout le monde n'a pas le niveau spirituel de pouvoir se contenter d'une telle démarche, les médecins sont autorisés à soigner leurs malades... »

On raconte qu'un jour, la sœur du Gaon de Vilna vint voir son frère en pleurs, lui annonçant que son fils était très malade, et que les médecins ne lui donnaient aucun espoir de survie. Il lui répondit : « ce qui est écrit : « guérir, il le fera guérir... » n'est qu'une autorisation accordée au médecin pour soigner ses malades, mais certes pas pour les décourager ! Il se trouve que ce moment précis est le plus propice à voir les prières exaucées ! Les docteurs en médecine n'ont pas le pouvoir de décider qui va mourir ou pas, car c'est Hachem qui soigne les malades, et les médecins ne sont que ses intermédiaires, ses exécutants, en quelque sorte. »

Le Rav Ovadia Yossef raconte qu'un jour, un médecin dit à l'un de ses proches que sa femme ne pourrait enfanter que lorsqu'un poil lui pousserait dans la paume de la main ! Malgré cela, cette dame garda toute sa foi en Hachem, et continua à prier avec une grande ferveur. Plus tard, elle eut le mérite de mettre au monde dix garçons, alors que le médecin décéda. Le Rav en conclut « une fois pour toutes » que c'est Hachem le véritable médecin qui soigne, alors que les docteurs ne sont que ses envoyés...

CHABBATH : MICHPATIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 17h47 • Sortie : 18h55

### Villes dans le monde

Lyon	17h44 • 18h48	Nice	17h38 • 18h41	Los Angeles	17h16 • 18h13
Marseille	17h46 • 18h49	Jerusalem	16h42 • 18h00	New-York	17h08 • 18h09
Strasbourg	17h26 • 18h34	Tel-Aviv	17h02 • 18h02	Londres	16h51 • 18h02
Toulouse	18h02 • 19h05	Bruxelles	17h34 • 18h45	Casablanca	18h54 • 19h51



# 0-800-525-523

Koupat Ha'ir, la ligne directe pour la Tsédaka en Israël



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

**Un don pour la Yéchiva, et l'autre pour LE Docteur**

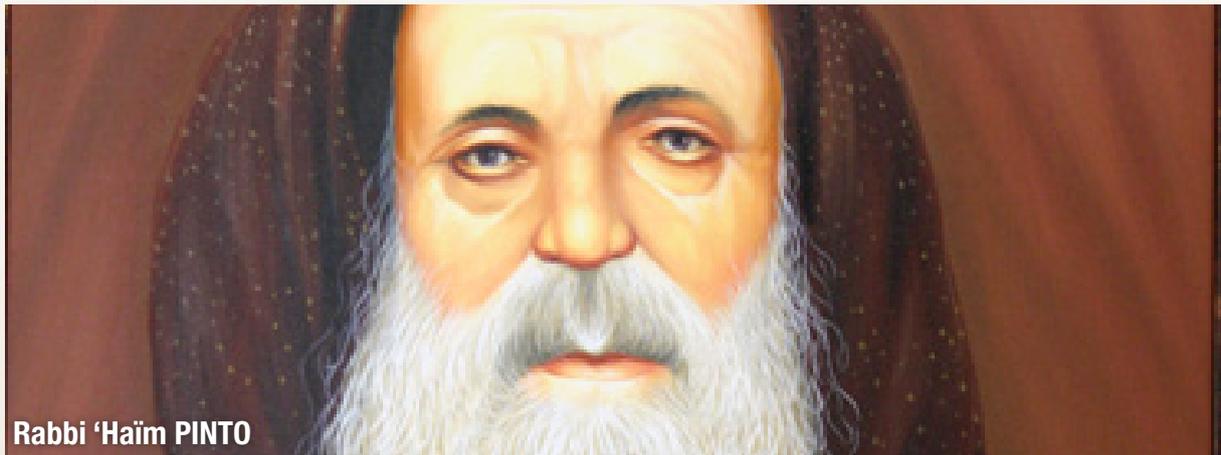
*Chemot (21,19) : « ... il paiera son chômage et guérir, il le fera guérir »*

Rabbi Méïr Shapira de Loublin partit en voyage aux États-Unis, contacta l'un des donateurs de sa Yéchiva et lui demanda s'il pouvait venir le voir à son hôtel. Celui-ci s'excusa de ne pas pouvoir se déplacer à cause d'un début de grippe. Le Rav décida alors d'aller lui rendre visite afin d'accomplir la mitsva de «rendre visite aux malades». Il frappa à la porte, et quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il se trouva nez à nez avec le donateur qui était venu ouvrir lui-même la porte, le teint frais et se portant à merveille !

En le voyant ainsi en parfaite santé, le Rav Shapira lui dit : « à présent tu devras donner double! Un premier don pour la Yéchiva et un deuxième pour les frais de guérison. Où aurais-tu pu trouver un docteur qui te soigne aussi rapidement ?! » (Ech Dath)



## “ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi 'Haïm PINTO



## AU “HASARD” ...

**Éducation: «un enfant doit jouer à des jeux d'enfants»**

Rav Eliahou Dessler, au sujet des jeux auxquels peuvent jouer les enfants, enseigne que la règle générale à observer est la suivante : «un enfant doit utiliser dans sa jeunesse des jeux d'une nature telle qu'il les délaissera spontanément lorsqu'il sera grand.»

Une dame lui a un jour demandé s'il était bien de laisser des enfants jouer dans le jardin, planter des arbres, les élaguer, les arroser ... afin qu'ils trouvent sur quoi passer leurs nerfs ?

Le Rav lui a répondu avec assurance : « Il vaudrait mieux qu'ils jouent aux billes. Ce jeu-là, lorsqu'ils seront grands, ils l'abandonneront, alors que l'amour du jardinage risque de ne pas s'éteindre chez eux plus tard et les déranger dans leur service d'Hachem et leur étude de la Torah. »

On raconte une histoire similaire au sujet de Rav Moché Feinstein. Une délégation importante de Rabbanim était réunie chez lui, quand soudain, un enfant de la famille a grimpé, devant tout le monde sur la table de travail du Rav. A la surprise générale, Rav Moché Feinstein n'a pas réprimandé l'enfant. On lui a alors demandé : « Pourquoi ne pas lui reprocher une telle conduite ? Qu'en sera-t-il de sa bonne éducation ? »

Le Rav a alors répondu sur un ton surpris : « Avez-vous jamais vu un adulte grimper sur une table ?! »



## LA VIE D'UN GRAND

### Rabbi 'Haïm PINTO

Le Arizal (Rabbi Its'hak Louria), le maître de la Kabbale disait qu'il était monté en Israël pour transmettre son savoir à Rabbi 'Haïm Vital. C'est Rabbi 'Haïm Vital qui va, avec son fils Shmouel, mettre par écrit l'enseignement du maître, en particulier dans son énorme volume «Chemona Chearim». Rabbi Haïm Vital retourna à la fin de sa vie à Damas d'où il était originaire. Nous sommes alors à la fin du 15<sup>e</sup> siècle et beaucoup de juifs fuyant l'inquisition, se fixent à Damas. Rabbi Yossef Pinto, fuyant le Portugal, vint s'installer à Damas. Son particularisme : connaissance en Torah, richesse et tsédaka.

Son neveu, Rabbi Yochiya Pinto devint le beau-fils de Rabbi 'Haïm Vital. Rabbi Yochiya écrivit un commentaire sur le «'Ein Yaakov». Mais c'est surtout sur une mission spécifique que lui indique Rabbi Haïm Vital que se centralise sa vie : « Ton devoir », lui dit Rabbi 'Haïm Vital, « sera de combattre l'idolâtrie, de la déraciner afin de proclamer le règne d'Hachem sur terre. Rabbi Haïm Vital lui demanda de l'enterrer à Damas, et le vieillard lui expliqua qu'une fois qu'il serait mort, il sera en mesure de lutter contre cette idolâtrie, jusqu'à la carboniser.

A Constantinople, vivait un juif pauvre qui tirait ses revenus du commerce de la friperie. Devenu subitement riche, ce dernier se mit à faire beaucoup de tsédaka. De passage à Constantinople, R.Y. Pinto fut reçu par ce juif avec beaucoup d'égards. Le kabbaliste découvrit que son bienfaiteur avait été très pauvre auparavant et qu'il s'était enrichi sans peine. Comment as-tu fait pour t'enrichir si vite lui demanda le Rav ? L'ancien fripier lui raconta alors son histoire : « J'avais fait l'acquisition d'un tas de ferraille démodé; au cours du tri, j'ai mis la main sur un objet en cuivre dont il sous-estima la valeur et le rejeta dans le lot de ferraille. Je fus alors surpris d'entendre une voix me dire : «Pourquoi m'as-tu abandonné ?» Déconcerté par cet appel, je me suis retourné et scrutai cet amas de fer. Une deuxième fois, une voix m'interpella : «Si tu te donnes la peine de me considérer, tu seras récompensé». Le fripier localisa l'endroit et mit la main sur le métal. Et effectivement, la situation financière du fripier s'améliora beaucoup

et il devint riche. Voilà comment j'ai ramassé une richesse colossale «R.Y. Pinto lui expliqua qu'il devint idolâtre malgré lui». Va chercher cet objet qui n'est rien d'autre qu'une idole. Le kabbaliste la réduisit en débris qu'il jeta à la mer. Il arriva même à convaincre le fripier de détruire de ses propres mains tous les bénéfices tirés de cette idole. Le fripier fut tout le reste de sa vie, respecté et admiré



pour cet acte par les gens de sa ville. Rabbi Y. Pinto comprit qu'il ne pourrait détruire toute l'idolâtrie du monde. Il décida alors d'écrire un Sefer Torah avec des intentions kabbalistiques, qui serait un élément de combat contre l'idolâtrie. Rabbi Y. Pinto pût écrire les 4/5 du Sefer Torah; sa rédaction commencée donc il y a 400 ans par R. Yochiya, fut terminée il y a 150 ans par Rabbi 'Haïm Pinto de Mogador. L'ère messianique approchant, l'autorisation fut donnée pour que l'on présente ce Sefer Torah aux juifs du monde entier. Après l'exil de Damas, la famille se dispersa; en Hollande, R. Abraham Pinto, à New York, R. Its'hak Pinto (1721), au Maroc, Rabbi Chlomo Pinto qui eut un fils le 15 Tamouz 1749, Rabbi' Haïm Pinto, né à Agadir. Il devint orphelin à l'âge de 10 ans; la même année, un tremblement de terre détruisit entièrement Agadir. Les juifs rescapés furent nombreux à s'installer à Mogador (Essaouira). Parmi les réfugiés se trouva également Rabbi Haïm Pinto. Il se plongea alors dans l'étude de la Torah et devint un maître incontesté au Maroc.

Rabbi 'Haïm Pinto étudia la Torah à la Yéchiva de Rabbi Yaacov Bibas, le Dayan de la ville, en compagnie de Rabbi David Ben Hazan. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto fut tellement grande que tout le Maroc résonnait les miracles et prodiges accomplis et ce depuis son plus jeune âge. On raconte que Rabbi 'Haïm Pinto rencontra un jour sur son chemin un juif à qui il demanda une grande somme d'argent. Celui-ci au début refusa, mais il finit par accepter connaissant la force du Tsadik. Il donna ce qu'il possédait sur lui à Rabbi 'Haïm; quelques minutes après, des bandits l'attaquèrent et ne purent lui voler son argent qui n'était plus en sa possession. En 1769, son maître Rabbi Yaacov Bibas mourut, la communauté de la ville se tourna vers Rabbi 'Haïm Pinto pour qu'il accepte la lourde charge de Dayan de la ville. Il finit par accepter d'assurer cette responsabilité en compagnie de son ami Rabbi David Ben Hazan. Il n'avait alors que vingt ans.

Rabbi 'Haïm Pinto exerçât son mandat de Chef du Tribunal Rabbinique de manière très ferme et quand cela était nécessaire, il savait être sévère. Jamais, il ne laissât quelqu'un agir dans l'erreur. Il exerça cette fonction pendant plus de 70 ans. Rabbi 'Haïm enseignait dans son Beth Hamidrach la force du mérite de la Tsédaka. Un jour, il arrêta son cours et sortit dans la rue avoisinante; il s'adressa à un juif pour lui demander de faire la mitsva de la tsédaka. Celui-ci refusa et Rabbi 'Haïm insista plusieurs fois pour le faire fléchir, mais en vain; Rabbi 'Haïm dit alors à l'un de ses élèves de courir après le juif et qu'il lui lise le «Chéma Israël» au moment de sa mort. Après ce triste incident, il expliqua à ses élèves qu'il avait essayé par le mérite de la tsédaka de sauver la vie de ce juif, mais ce dernier ne voulut pas participer. Rabbi 'Haïm Pinto fut depuis l'âge de 18 ans et ce, durant toute sa vie, Av Beth-Din à Mogador. Il quitta ce monde le 26 Eloul 5600 (1845), à l'âge de 96 ans.

**Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !**



# UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

## Savoir rembourser une dette

**Question** : Un homme a prêté de l'argent à une personne de sa famille proche. Cet emprunteur le lui a ensuite rendu en mettant une enveloppe (argent liquide) dans la boîte aux lettres du prêteur. Cependant, le prêteur dit n'avoir jamais rien trouvé. A présent, l'emprunteur veut savoir s'il a une obligation de rembourser à nouveau cette somme ou non ? (compte tenu des bonnes relations entre les deux, personne n'est supposé mentir et l'emprunteur reconnaît ouvertement avoir emprunté cet argent).

**Rav Michael Kottek** :Le Choul'hane Aroukh (1) nous enseigne qu'il faut rendre sa dette dans les mains du prêteur ou de son délégué.

Le Aroukh Hachoul'hane ajoute qu'il est aussi possible de la lui rendre en la mettant dans son appartement ou dans son domaine privé, mais à condition que se soit en sa présence. Dans ce cas cela reste acceptable puisque le prêteur a vu la restitution.

Mais on ne pourra pas rembourser une dette en la déposant dans un domaine public.

Toutefois si le prêteur s'est exprimé clairement et a permis à l'emprunteur de lui rendre d'une autre façon particulière et qu'il le rende quitte (de sa dette) de cette façon là, alors cela suffira.

Donc dans le cas de la boîte aux lettres, comme ce n'est pas en présence du prêteur, et de plus ce n'est pas vraiment son domaine, car c'est un endroit où l'on peut avoir facilement accès au courrier, l'acte de restitution est non-valable. Par conséquent il faudra repayer sa dette.

Par contre, si l'emprunteur avait reçu la permission de déposer l'argent dans la boîte, cela sera valable, et il sera quitte de sa dette.

1) 'Hochèn Michpate chap. 120 par. 1

## QUIZZ PARACHA

1. Myriam avait un deuxième prénom, lequel ?
2. Ils étaient 70 à être près du Mont Sinai, qui sont-ils ?
3. Quelle mitsva relative aux 7 espèces s'applique même pendant l'année de chémita ?

1. Etrat.
2. Les Anciens.
3. Les bikourim (prémices).

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

Hessed vé David, Eliaou Hassan, Moché Pell, Igal Elmkiés, Univers Torah, Charline Soussen

Nos partenaires

**Juif.org**



Univers Torah.com

Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan



**Torah-Box.com**

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.429.93.06 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)

Directeur de la publication : Binyamin BENHAMOU